



*Plan d'action 2020
pour l'intégration des personnes handicapées*

Juin 2020

PLAN D'ACTION 2020 INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION.....	4
1. COORDINATION, CONCERTATION ET SENSIBILISATION	5
2. TRANSPORT	7
3. AMÉNAGEMENT URBAIN	8
4. COMMUNICATION ET INFORMATION	9
5. INTÉGRATION PROFESSIONNELLE	10
6. PARCS ET BÂTIMENTS	11
7. SÉCURITÉ.....	12
8. SPORTS ET LOISIRS.....	13

PLAN D'ACTION 2020 INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Préambule

Depuis 2008, les municipalités québécoises de plus de 15 000 habitants ont l'obligation, conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, de produire, d'adopter et de rendre public un plan d'action.

La Ville de Sherbrooke, par ce plan d'action, mise sur une approche inclusive qui tient compte des besoins de l'ensemble de la population sherbrookoise incluant ceux des personnes handicapées et de leur famille. Cette approche s'inspire de la notion d'accessibilité universelle et n'implique pas l'abandon des mesures adaptatives qui représentent toujours une solution valable et complémentaire.¹

« L'accessibilité universelle prône la réalisation d'environnements sans obstacle, tels que des bâtiments, des lieux, des équipements ou des services. L'idée est d'aménager un monde dans lequel toute la population, incluant les personnes ayant des incapacités, pourra vivre en toute liberté et en sécurité. Intégrer l'accessibilité universelle signifie qu'en pratique, les environnements sont conçus pour être tous accessibles de la même façon, au plus grand nombre d'utilisateurs. »²³

La Ville de Sherbrooke est heureuse de vous présenter son plan d'action 2020 pour l'intégration des personnes handicapées. Ce document a été élaboré en collaboration avec différents organismes communautaires et publics œuvrant auprès des personnes en situation de handicap. La collaboration des services municipaux est primordiale afin de valider et de planifier la mise en œuvre des actions.

La coordination du plan d'action relève du Service des sports, de la culture et de la vie communautaire. Celui-ci a la responsabilité de soutenir les différents services municipaux pour l'intégration de l'accessibilité dans l'ensemble des actions identifiées et veille au développement et à la mise en œuvre du plan d'action. Les ressources identifiées à la réalisation des actions ont un rôle primordial dans l'atteinte des résultats attendus.

Afin de réaliser le plan d'action, les ressources humaines et financières sont prévues pour la mise en œuvre des actions identifiées.

Pour la Ville de Sherbrooke, l'accessibilité universelle est donc une cible à atteindre par la mise en place d'un tel plan d'action.

¹ *Source : Gouvernement du Québec. À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées.*

² *Source : Société logique.org/définition du concept.*

PLAN D'ACTION 2020 INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION

- Offrir un milieu de vie où chaque citoyen et citoyenne peut bénéficier des mêmes services de façon autonome, peu importe ses limitations.
- Travailler collectivement à diminuer les barrières physiques et sociales qui font obstacle à la participation active et à l'intégration des personnes handicapées.

PARTENAIRES

Organismes communautaires et publics	Services municipaux
Action handicap Estrie (AHE) Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) Promotion handicap Estrie (PHE) Association sherbrookoise en déficience intellectuelle (ASDI)	Direction générale adjointe – Développement - partenariats (DGA-DP) Direction générale adjointe – Relations avec la communauté (DGA-RC) Service de l'approvisionnement et des équipements (SAE) Service de l'entretien et de la voirie (SEV) Service de la planification et de la gestion du territoire (SPGT) Service de protection contre les incendies (SPCI) Service des communications (S. Comm) Service des infrastructures urbaines (SIU) Service des ressources humaines (SRH) Service des sports, de la culture et de la vie communautaire (SSCVC) Division Loisirs et Vie communautaire (DLVC)

PLAN D'ACTION 2020 INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

1. COORDINATION, CONCERTATION ET SENSIBILISATION				
Obstacles	Objectifs	Actions	Responsables	Résultats attendus
1.1. La Ville doit respecter la loi « À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité ».	Voir à ce que l'ensemble des services municipaux concernés par l'intégration des personnes handicapées et l'accessibilité universelle participent à l'élaboration, la réalisation et la diffusion du plan d'action.	Produire un plan d'action et un bilan annuel des réalisations municipales pour l'intégration des personnes handicapées.	SSCVC et les services municipaux concernés	Plan d'action et bilan répondant aux obligations légales.
		Suivi de la mise en œuvre du plan d'action.	SSCVC - DLVC	Mesures prévues et réalisées au plan d'action.
1.2. Manque de sensibilisation des employés et de la population en général face à l'intégration sociale des personnes handicapées.	Sensibiliser les employés municipaux et la population aux réalités et besoins des personnes handicapées.	Participer à la rencontre annuelle du réseau provincial « Municipalités accessibles ».	SSCVC - DLVC	Participation à la rencontre.
		Inviter les employés municipaux à participer à des formations, des conférences ou des colloques pour qu'ils acquièrent une connaissance des besoins des personnes handicapées.	SSCVC - DLVC	Meilleure connaissance des employés sur les besoins des personnes handicapées.
		Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH), en juin.	S. Comm	L'information a été diffusée.
1.3. Les différents intervenants municipaux en lien avec les actions d'intégration des personnes handicapées se consultent peu entre eux et consultent peu les organismes de personnes handicapées.	Remettre en place un mécanisme de communication entre les intervenants municipaux et d'organismes.	Travailler de concert avec la DGA pour orchestrer le comité interservices municipal.	SSCVC – DLVC DGA Services municipaux	Remise sur pied du comité interservices.
		Définir un mandat clair pour le comité PH à redynamiser.	SSCVC – DLVC Organismes	Le comité PH, par leur mandat, est proactif et dynamique avec la Ville.
		Instaurer un mécanisme de communication entre les 2 comités	SSCVC – DLVC DGA	Les 2 comités collaborent pour un meilleur rendu sur le terrain.

PLAN D'ACTION 2020

INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

1.4. Les sous-comités du Comité de développement social et communautaire ne sont pas interreliés dans leurs démarches et leurs actions.	Démarrer une collaboration entre les comités-personne handicapés et VADA dans une orientation d'accessibilité universelle.	Faire collaborer les 2 comités dans une orientation d'accessibilité universelle	SSCVC Comité VADA Comité PH	Une première rencontre a eu lieu entre les 2 comités afin de permettre les échanges pour aller vers une orientation d'accessibilité universelle.
		Promouvoir et diffuser les références en lien avec l'accessibilité universelle dans nos réseaux.		Partage des informations entre les personnes des comités, mais aussi chacun dans leurs réseaux.
1.5. L'article 61.3 de la <i>Loi</i> exige de l'ensemble des organisations assujetties à la <i>Loi</i> qu'elles tiennent compte, dans leurs processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.	Inscrire dans le processus d'approvisionnement dont la Ville tient compte de l'accessibilité pour les personnes handicapées.	Ajouter une mention soulignant que la Ville de Sherbrooke tient compte, dans son choix de fournisseur, de l'accessibilité pour les personnes handicapées du bien ou du service et inscrire ce critère lors d'appels d'offres.	SAE	La mention décrite est inscrite comme critère pour les appels d'offres.
1.6. Le contexte de la pandémie fragilise les services octroyés aux personnes handicapées par les organismes.	Soutenir les organismes dans le contexte de la pandémie.	Faire des suivis réguliers auprès de chacun des organismes afin de les accompagner selon leurs besoins et de faciliter l'adaptation des services le cas échéant.	SSCVC - DLVC	Chacun des organismes admis qui offrent des services aux personnes handicapées a été contacté et soutenu par la Ville au besoin.

PLAN D'ACTION 2020 INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

2. TRANSPORT				
Obstacles	Objectifs	Actions	Responsables	Résultats attendus
2.1. Les arrêts d'autobus ne sont pas tous accessibles, soit par les abris-bus et/ou par les abaissées de trottoir.	Rendre les arrêts d'autobus accessibles pour tous. (La STS fera un guide d'aménagement ainsi qu'une analyse de l'état des arrêts sur le territoire.)	Collaborer avec la STS à la mise en place d'infrastructures favorisant l'accessibilité universelle ou lors de demande de modifications à la suite des recommandations de leur analyse, telles que les abaissées de trottoir, l'installation de feux sonores aux intersections problématiques, l'installation d'éclairage approprié.	SIU STS	Les modifications convenues ont été réalisées.
2.2. Des autos se stationnent devant les abaissées de trottoir, ce qui bloque l'accès à l'arrêt d'autobus.	Interdire le stationnement devant les abaissées de trottoir qui bloque l'accès aux arrêts d'autobus.	Collaborer avec la STS pour inventorier les endroits à régler.	SIU STS	L'inventaire des endroits problématiques a été réalisé.

PLAN D'ACTION 2020 INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

3. AMÉNAGEMENT URBAIN				
Obstacles	Objectifs	Actions	Responsables	Résultats attendus
3.1. Accessibilité universelle dans les aménagements urbains	<p>Intégration des critères de design en matière d'accessibilité universelle dans les aménagements projetés et/ou aménagements existants à requalifier que ce soit en termes de visibilité, sécurité, choix des équipements et des matériaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revêtements surfaces sécuritaires - Planifier les dégagements et pentes nécessaires - Intégrer du mobilier adapté - Faciliter la lisibilité des panneaux d'orientation, d'interprétation et signalisation dans les espaces publics - Définir les niveaux d'éclairage sécuritaires et adéquats - Créer des ambiances en intégrant les autres paramètres sensoriels (sonores, odeurs, etc.) pour suppléer à l'expérience visuelle 	<p>Planification - Projet en cours :</p> <p>Place publique Wellington Sud</p> <ul style="list-style-type: none"> - Place accessible (rampes pour accéder sur la place) - Ascenseurs pour accéder au stationnement à étages et accès à la rue Dépôt - Mobilier adapté aux personnes à mobilité réduite aux tables de coworking <p>Circuits du patrimoine Brompton et Lennoxville</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implantation des panneaux en bordure des trottoirs pour accessibilité universelle - Surlargeur du trottoir pour permettre un espace en retrait pour la lecture du panneau 	SPGT	Créer des espaces publics accessibles et mieux adaptés aux besoins des personnes handicapées et bonifier ainsi leur qualité de vie.
3.2. Traverses piétonnes peu sécuritaires	<p>Mise aux normes des traverses piétonnes – MTQ</p> <p>Aménager les traverses piétonnes de façon à sécuriser le passage et raccourcir le temps de traversée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer des feux clignotants, - Bonifier la visibilité au niveau du marquage et de la signalisation - Etc. 	<p>Planification - Projet en cours :</p> <p>Rue Galt Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implantation de bateau pavé dans les trottoirs à l'intersection des rues Galt /Belvédère - Feux piétons aux 4 coins pour les traverses piétonnes à l'intersection des rues Galt/Belvédère (circulation arrêtée dans tous les sens) - Dégagement visuel aux intersections 	SPGT en collaboration avec SIU	Augmentation et bonification des traverses piétonnes sur le territoire.

PLAN D'ACTION 2020 INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

4. COMMUNICATION ET INFORMATION				
Obstacles	Objectifs	Actions	Responsables	Résultats attendus
4.1. Le site Internet de la Ville n'est pas tout à fait accessible.	Adapter le site Internet de la Ville afin de mieux rejoindre les personnes handicapées.	Développer le nouveau site Internet de la Ville afin qu'il réponde à plus de critères des normes en matière d'accessibilité (Web Accessibility Initiative – WAI).	S. Comm	Le site Internet de la Ville a été développé en tenant compte de l'accessibilité.
		Faire une ou des rencontres avec des organismes afin d'améliorer davantage certains éléments d'accessibilité.	S. Comm SSCVC	Tenir des rencontres et prendre en considération les suggestions proposées.
4.2. Manque de visibilité des organismes œuvrant auprès des personnes handicapées.	Promouvoir les organismes communautaires sur son site Internet.	Publier sur le site Internet un répertoire des organismes sur son territoire œuvrant auprès des personnes handicapées.	SSCVC S. Comm	La section Citoyens/Personnes handicapées affiche les coordonnées des organismes.
4.3. Manque de connaissance et d'information sur la Carte d'accompagnement en loisir	Promouvoir la Carte d'accompagnement en loisir sur le site Internet, mais aussi auprès des différentes organisations potentielles d'y adhérer.	Publier sur le site Internet les informations concernant la Carte d'accompagnement en loisir et inviter les différentes organisations à y adhérer.	SSCVC S. Comm	La section Citoyens/Personnes handicapées affiche les informations sur la Carte d'accompagnement en loisir.
4.4. Manque de connaissance des différents programmes pour encourager l'accessibilité des établissements.	Promouvoir les programmes de diverses façons aux organisations concernées. <ul style="list-style-type: none"> - Programme petit établissements accessible de la Société d'habitation du Québec - Programme d'accessibilité des établissements touristiques géré par Kéroul 	Publier sur le site Internet les informations concernant les programmes ciblés et les faire connaître auprès des propriétaires et locataires de bâtiments affectés à des activités commerciales, d'affaires ou de réunion, ainsi qu'aux organismes propriétaires d'attrait ou lieux d'accueil et de renseignements touristiques.	SSCVC S. Comm	Les informations sont accessibles sur le site web et ont été transférées aux organisations ciblées.
4.5. Utilisation d'un vocabulaire spécialisé menant à des difficultés de compréhension	Vulgariser les informations transmises (langage plus populaire)	Développer un langage adapté à la réalité des faibles lecteurs	SSCVC S. Comm Comité PH	Le service des communications développe des mécanismes de communication adaptée.

PLAN D'ACTION 2020

INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

4.6. Les organismes, les partenaires et la population en général ne sont pas informés des actions posées par la Ville pour améliorer l'intégration des personnes handicapées.	Promouvoir les actions posées ou à venir par la Ville pour améliorer l'intégration des personnes handicapées.	Publiciser le plan d'action sur le site de la Ville ainsi que sur les réseaux sociaux.	S. Comm SSCVC	Le plan d'action a été diffusé.
		Promouvoir la réalisation des principales actions posées en cours d'année sur le site de la Ville, sur les réseaux sociaux et par des communiqués.		Les actions principales ont été promues de différentes façons.

5. INTÉGRATION PROFESSIONNELLE

Obstacles	Objectifs	Actions	Responsables	Résultats attendus
5.1. Les personnes en situation de handicap rencontrent de nombreux obstacles à leur intégration en emploi.	Mettre en œuvre les mesures identifiées dans le <i>Programme d'accès à l'emploi</i> .	Participation à l'événement la Foire Diversité Emploi qui se déroule annuellement en Estrie.	SRH	Présence de la Ville à cet événement pour favoriser l'échange avec les chercheurs d'emplois
		Envoyer les offres d'emploi aux organismes spécialisés pour accompagner les personnes issues des groupes cibles dans la recherche d'emploi (Ex. : SANC, Actions interculturelles, Orientation travail).		Les organismes spécialisés en employabilité pour les personnes handicapées reçoivent systématiquement les offres d'emploi de la Ville.
5.2. Le comité de développement social et communautaire n'est pas informé des embauches de personnes handicapées à la Ville de Sherbrooke.	Obtenir des statistiques sur les employés handicapés à la Ville de Sherbrooke.	Instaurer avec les RH un mécanisme permettant d'informer annuellement le comité de développement social et communautaire du nombre d'employés handicapés à la Ville de Sherbrooke.	SSCVC SRH	Le comité de développement social et communautaire est en mesure d'avoir annuellement le nombre d'employés handicapés à la Ville de Sherbrooke.

PLAN D'ACTION 2020 INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

6. PARCS ET BÂTIMENTS				
Obstacles	Objectifs	Actions	Responsables	Résultats attendus
6.1. Certains lieux et édifices publics existants ne sont pas accessibles aux personnes visées.	Améliorer l'accessibilité des infrastructures, des parcs et des espaces verts municipaux afin de favoriser l'inclusion sociale des personnes handicapées.	Saisir toutes les occasions afin de rendre accessibles les nouvelles initiatives en cours d'année : nouveaux projets de construction, de rénovation, demandes citoyennes, observations des obstacles.	SSCVC SEV DGA-GT, Projets majeurs	Projets respectant les normes de conception sans obstacle.
6.2. Lors des travaux de construction ou de rénovation des infrastructures, les normes minimales d'accessibilité sont appliquées, mais il y a parfois des omissions.		Travaux aux bâtiments de services du parc Jacques-Cartier.	SEV – Bâtiments	Accessibilité au pavillon Armand-Nadeau, accessibilité et réaménagement des toilettes du bâtiment de service principal et accessibilité de la toilette du bâtiment Chalet 12-15
		Travaux de rénovation du bâtiment du parc Centennial	SEV – Bâtiments	Rendre le bâtiment accessibilité universellement
		Travaux de rénovation de l'aréna Philippe-Bergeron de Brompton	SEV – Bâtiments	Rendre le bâtiment accessibilité universellement
6.3. Certains parcs et espaces verts ainsi que leurs équipements ne sont pas accessibles.		Parc Centennial : Aménagement extérieur du bâtiment de services de la piscine	SEV – Parcs et espaces verts	Stationnement, trottoir et accès universel
		Parc Judes-O.-Camirand : Réaménagement du secteur de l'aire de jeux.	SEV – Parcs et espaces verts	Trottoir et accès universel
		Parc Adrien-Cambron : Aménagement d'un nouveau terrain de pétanque et d'une aire de jeux pour les 2-5 ans.	SEV – Parcs et espaces verts	Trottoir et accès universel

PLAN D'ACTION 2020

INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

7. SÉCURITÉ				
Obstacles	Objectifs	Actions	Responsables	Résultats attendus
7.1. La présence de personnes handicapées sur le territoire doit être le plus possible documentée afin de maximiser les interventions d'urgence.	Connaître les endroits où sont situées les personnes qui ont des limitations fonctionnelles considérées comme graves ou très graves, les rendant vulnérables en cas de sinistre ou de catastrophe : programme Secours adapté.	Gérer et promouvoir le programme <i>Secours adapté</i> auprès des organismes communautaires, des partenaires du réseau de la santé et des personnes handicapées.	SSCVC - DLVC PHE	Plus de personnes inscrites grâce à une meilleure connaissance du programme de la part des organismes et des personnes handicapées
	Documenter tous les aspects du programme.	Analyser le programme actuel en faisant un portrait de la situation.	SSCVC – DLVC PHE SPCI	Un portrait de situation documenté.
	Évaluer les critères afin d'admettre dans le programme toutes les personnes ayant besoin de ce service.	Avec les partenaires impliqués, revoir les critères et les analyser à plusieurs niveaux pour ouvrir le programme à d'autres personnes.	SSCVC – DLVC PHE SPCI	Analyse documentée sur la possibilité d'élargir les critères d'éligibilité.
	Élargir les critères afin d'admettre dans le programme toutes les personnes ayant besoin de ce service.	Apporter des modifications dans le but d'améliorer le programme et de mieux rejoindre la clientèle potentielle.	SSCVC – DLVC PHE SPCI	Bonification du programme.

PLAN D'ACTION 2020

INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

8. SPORTS ET LOISIRS				
Obstacles	Objectifs	Actions	Responsables	Résultats attendus
8.1. De plus en plus d'enfants handicapés participent aux camps de jour sur le territoire. Certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Favoriser la participation d'enfants handicapés ou ayant des besoins d'encadrement particulier aux camps de jour des ODG.	Mise en place de mesure de soutien pour les gestionnaires de camps de jour municipaux afin d'analyser les besoins d'accompagnement et de faciliter l'intégration des jeunes ayant un besoin particulier.	SSCVC - DLVC	Soutien offert aux gestionnaires de camps de jour pour faciliter l'analyse des besoins et l'intégration du jeune.
	Améliorer le soutien clinique auprès des gestionnaires de camps de jour municipaux.	Entente de collaboration avec le CIUSSS de l'Estrie-CHUS (Direction DP, DI, TSA)	SSCVC - DLVC	Poursuite de l'amélioration du soutien au personnel de camps de jour pour guider les interventions et favoriser l'intégration des jeunes ayant un handicap.
	Impliquer d'autres partenaires au programme afin d'améliorer le soutien à l'offre terrain.	Interpeller d'autres partenaires concernés par le dossier, comme par exemple le CLSC.	SSCVC - DLVC	Offrir un soutien complémentaire dans l'analyse des demandes et le soutien au cours de l'été.
8.2. Les infrastructures sportives ne sont pas adaptées aux athlètes handicapés.	Offrir aux athlètes handicapés un accès à l'offre d'activités sportives, aux mêmes conditions que les athlètes inscrits dans les clubs sportifs admis à la Ville de Sherbrooke	Faire le portrait des athlètes handicapés inscrits dans un club sportif admis à la Ville de Sherbrooke.	SSCVC - Sports et événements SSCVC – DLVC	Connaissance du nombre d'athlètes inscrits, par discipline sportive ainsi que des lieux et les périodes d'entraînement de ces athlètes.
		Analyser le portrait de l'offre d'activité sportive afin d'avoir une meilleure connaissance des besoins.	Clubs sportifs admis Parasports Québec Olympiques spéciaux	Pistes de solutions pour répondre aux besoins identifiés. Plateaux sportifs ciblés pouvant accueillir les athlètes handicapés, selon les disciplines. Adaptations architecturales nécessaires analysées pour la réalisation de la programmation sportive accessible aux athlètes handicapés.
		Développer des partenariats entre les clubs sportifs desservant la même discipline.		Besoins établis en ce qui concerne la programmation sportive.
		Lors de nouvelles constructions d'infrastructures sportives, s'assurer que les normes d'accessibilité universelle pour les athlètes et les spectateurs handicapés soient respectées, en consultant les organisations expertes.	SSCVC - Sports et événements SSCVC – DLVC Organismes PH	Les organisations ont été consultées et les plans de construction ont pris en considération leurs recommandations.